Vandelanotte news

ANNÉE 13 • ÉDITION 3 / NOVEMBRE 2026



L'entrepreneuriat de troisième génération

RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Vers une déclaration numérique de la TVA à partir de 2028 ?

WE KNOW HOW

Le travail en équipe: exonération de précompte professionnel

VIBE CODING

Good v(a)ibes only ?

Nikolas Vandelanotte

TOUTES LES BONNES DÉCISIONS COMMENCENT PAR LES BONNES QUESTIONS

Les périodes d'incertitude nous poussent à privilégier les réponses faciles. Mais peut-être devrions-nous surtout commencer par poser de meilleures questions. Le monde des entreprises évolue rapidement. Les guerres, l'absence de budget et les manifestations en Europe réduisent la prévisibilité de l'avenir.

Pour les entrepreneurs, il ne suffit donc pas de se demander : « Que se passe-t-il ? ». L'essentiel est plutôt : « Quel est l'impact sur mon entreprise ? Où se situent mes points faibles ? Où se trouvent les opportunités ? Quels choix dois-je faire aujourd'hui pour être plus fort demain ? ».

Cette édition du Vandelanotte News s'intéresse à toutes ces questions. Quelles aides financières peuvent soutenir vos projets ? Que signifie la déclaration numérique de la TVA à partir de 2028 pour votre organisation ? Quelles opportunités et quels risques découlent du « vibe-coding » ? Et, plus fondamentalement encore : votre stratégie actuelle est-elle prête à affronter ce que l'avenir nous réserve ?

Les questions les plus importantes ne sont toutefois pas toujours les plus simples. D'où l'importance d'avoir un partenaire solide. Pas quelqu'un qui apporte immédiatement une réponse à chaque question, mais quelqu'un qui écoute, réfléchit de manière critique, établit des liens et ose également poser la question qui vous a échappé.



C'est ce que nous entendons chez Vandelanotte par « Embedded Advisor (conseiller intégré) » : être à vos côtés et aux côtés de votre entreprise, comprendre vos ambitions, anticiper l'avenir et faire ensemble les bons choix. Il ne s'agit pas seulement de répondre à la question que vous avez posée, mais aussi de soulever les questions auxquelles vous n'avez peut-être pas pensé. Les questions qui feront la différence demain. Car les bonnes décisions ne commencent pas par la bonne réponse. Elles commencent par la bonne question.

Bonne lecture !

Nikolas Vandelanotte

Sommaire

04
En bref

06
Vers une déclaration numérique de la TVA à partir de 2028 ?

08
Exonération de précompte professionnel pour le travail en équipe (bis)

09
Un cabinet d'avocats doté d'une vision plus large de votre entreprise

10
Client case : Une collaboration qui transcende les générations

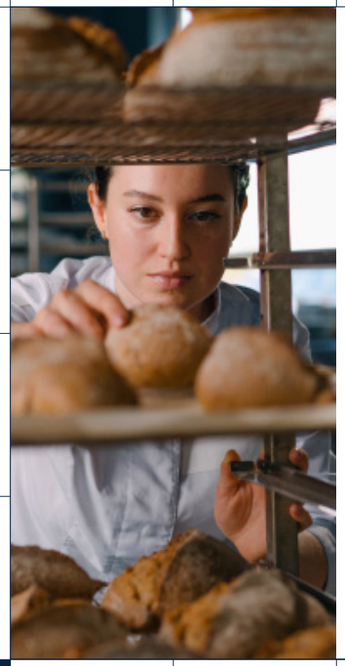
13
Good v(a)ibes only ?

14
S'arrêter pour mieux s'élancer

16
Votre projet est-il éligible à des subsides ?

17
Vandelanotte à l'honneur

18&19
Agenda & contact



Modifications relatives à l'emploi flexible

Bonne nouvelle pour les employeurs et les travailleurs en flexi-job : à compter du 1er juillet 2026, le régime du flexi-job a été considérablement étendu à presque tous les secteurs. De plus, des règles plus souples ont été mises en place pour les entreprises liées, la période de référence pour les retraités a été adaptée et le plafond salarial a été réformé. Le système fera en outre l'objet d'une évaluation annuelle. Besoin d'aide pour mettre en place des flexi-jobs ? Notre service de gestion des salaires est à votre disposition.

Déménagement du bureau de Turnhout

Nos bureaux d'Arendonk et de Turnhout ont été regroupés dans un nouveau bâtiment à Turnhout. Depuis le 28 septembre, vous pouvez retrouver les deux équipes à l'adresse suivante : Steenweg op Zevendonk 13C, 2300 Turnhout. Nous mettons ainsi à votre disposition un site central unique dans la région de la Campine afin d'encore mieux vous accompagner.

Vandelanotte accueille des bureaux de Mouscron et d'Ypres au sein de son réseau

Nous poursuivons notre expansion régionale avec deux nouvelles acquisitions au sein du groupe. Le Groupe Lifap – Cofisim, basé à Mouscron, a été racheté dans son intégralité et fait partie à part entière de Vandelanotte depuis le 1er octobre. Blanckaert Accountancy, situé à Ypres, rejoint le réseau « Part of Vandelanotte », tout en conservant son nom et son mode de fonctionnement.



Blanckaert Accountancy


Groupe Lifap - Cofisim

Horsum s'agrandit aussi

Depuis le 1er octobre 2026, Smithii fait officiellement partie de notre branche numérique horsum (part of Vandelanotte). La société anversoise Smithii, fondée en 2021 par Michiel Van Duppen et Sven Verbiest, est spécialisée dans l'analyse de données, le reporting de gestion et la veille stratégique. Cette expertise s'inscrit parfaitement dans la gamme de services proposés par horsum. L'ambition ? Développer un pôle régional solide à Anvers, avec à terme une vingtaine de consultants.

Jours fériés de remplacement en 2027

En 2027, certains jours fériés légaux tombent un samedi ou un dimanche. Pour les entreprises où le samedi et le dimanche sont des jours d'inactivité, ces jours fériés doivent être remplacés par un autre jour de congé payé. Souhaitez-vous fixer ces jours de manière collective ? La date limite pour la prise de décision et la communication obligatoire est fixée au 15 décembre 2026.

Concrètement, il s'agit des jours suivants :

- **Fête du Travail**
  Samedi 1er mai 2027
- **Assomption**
  Dimanche 15 août 2027
- **Noël**
  Samedi 25 décembre 2027

2027

en chiffres

Vers une déclaration numérique de la TVA à partir de 2028 ?

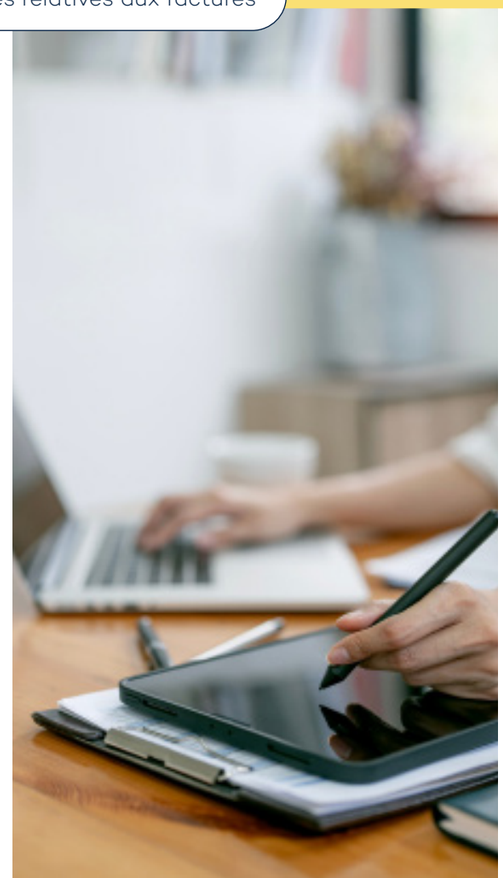
Après la mise en place de la facturation électronique B2B devenue obligatoire au 1er janvier 2026, la Belgique franchit une nouvelle étape dans la numérisation et l'automatisation de la gestion de la TVA. Le 18 juillet 2026, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à rendre obligatoire la déclaration numérique à compter du 1er janvier 2028.

Disponibilité quasi immédiate des données relatives aux factures

Le futur dispositif repose sur le principe de la déclaration en temps quasi réel. Concrètement, les données relatives aux factures seront mises à la disposition des autorités sous forme numérique pratiquement immédiatement après l'envoi ou la réception d'une facture.

La proposition actuelle prévoit en outre une déclaration bilatérale : le fournisseur et le client transmettent tous deux des données relatives à la même transaction. L'administration de la TVA peut ainsi comparer automatiquement les deux relevés et détecter plus rapidement d'éventuelles divergences.

Un avantage : les entreprises soumises à la nouvelle obligation de déclaration n'établissent plus le listing annuel des clients. Une obligation administrative existante est ainsi remplacée par un échange de données davantage automatisé.



Risques et opportunités

Pour les entreprises qui ne s'y préparent pas à temps, le reporting numérique peut entraîner son lot de risques, de contrôles et d'amendes supplémentaires. Cette évolution offre toutefois également des opportunités. Le reporting numérique peut servir de catalyseur à une numérisation plus large des processus financiers et administratifs.

Les organisations qui seront prêtes à temps pour cette transition pourront, par exemple, compter sur: une meilleure qualité des données ; une réduction des tâches manuelles ; des processus de conformité plus efficaces ; et un meilleur reporting de gestion.

Pas seulement une adaptation technique

Bien que le reporting numérique soit souvent associé aux logiciels et aux systèmes numériques, son impact touche pratiquement tous les processus financiers et administratifs de votre entreprise. Les systèmes ERP et les logiciels de comptabilité devront non seulement enregistrer correctement les données, mais aussi être capables de les échanger en temps opportun et de manière cohérente. La qualité des données relatives aux clients et aux fournisseurs, la qualité des codes TVA, des flux de facturation et des contrôles internes deviennent donc plus importantes que jamais.

Les incohérences qui ne sont généralement détectées qu'au cours d'un audit interne ou d'un contrôle fiscal deviendront visibles beaucoup plus rapidement à partir de 2028. Un numéro de TVA erroné, un code TVA mal appliqué ou un écart entre la facturation et la comptabilité pourra ainsi donner lieu plus tôt à des questions ou à des contrôles de la part des autorités.

« Bien que le reporting numérique soit souvent associé aux logiciels et aux systèmes numériques, son impact touche pratiquement tous les processus financiers et administratifs de votre entreprise. »



Peter Empsten
Tax

Avantages d'une préparation en amont

La réglementation en est encore au stade préparatoire. Les obligations précises et les modalités techniques restent donc à définir. La direction prise par la Belgique est toutefois claire. L'avènement de la déclaration numérique marque le début d'une nouvelle ère dans les relations entre les entreprises et l'administration fiscale. La transparence, la qualité des données et l'automatisation occuperont plus que jamais une place centrale.

La mise en place de la facturation électronique obligatoire a déjà montré que ce genre de changement exige davantage de préparation qu'on ne le pense au premier abord. Il faut du temps et une approche mûrement réfléchie pour les adaptations techniques, mais aussi pour la coordination entre les différents services au sein d'une entreprise. N'attendez donc pas que les règles définitives soient connues. Commencez dès maintenant à mettre en place des données fiables et des processus efficaces.

#demandezàVandelanotte

Exonération de précompte professionnel pour le travail en équipe (bis) : comment l'appliquer correctement?

Qu'est-ce que c'est ?

Les employeurs avec au moins deux équipes consécutives composées chacune d'au moins deux salariés peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération partielle du versement du précompte professionnel. Les équipes doivent effectuer le même travail, mais leur ampleur peut varier. L'exonération de base s'élève à 22,8 % des rémunérations imposables et est réduite en fonction des différences entre les équipes. En outre, des conditions spécifiques s'appliquent notamment en ce qui concerne la prime d'équipe, le chevauchement entre les équipes et le temps de travail.

Vous fonctionnez avec un système d'équipes ? Dans ce cas, votre entreprise pourrait bénéficier d'une exonération partielle du versement du précompte professionnel. Une application correcte de cette mesure nécessite de grandes quantités de données fiables, une connaissance approfondie du cadre juridique complexe et une compréhension claire de la manière dont les équipes sont organisées au sein de l'entreprise. Comment s'y prendre au mieux ?

Des données fiables pour un calcul correct

Pour appliquer correctement l'exonération, les différences entre les équipes successives doivent être analysées quotidiennement et prises en compte chaque mois dans la paie, ce qui nécessite une bonne compréhension et donc des données fiables sur les heures travaillées, la composition des équipes et les salaires. La première étape consiste donc à dresser un état des lieux de votre organisation du travail et à évaluer si les conditions complexes requises pour bénéficier de l'exonération sont remplies. Ce n'est qu'une fois ces informations clarifiées que la technologie peut aider à automatiser les calculs complexes.

Quand la technologie et l'expertise se renforcent mutuellement

Chez Vandelanotte, des experts en droit social et fiscal collaborent avec horsum, notre branche numérique. Des outils sur mesure sont développés à partir des données disponibles. Cette technologie analyse les écarts quotidiens entre les équipes et calcule notamment l'exonération estimée, la tolérance administrative et le coefficient de correction pour la paie.

Compréhension bidirectionnelle

Mais l'analyse des données peut également mettre en évidence des irrégularités. Il peut s'avérer que certains services fonctionnent différemment de ce qui était prévu, que des salariés travaillent sur plusieurs équipes ou que les prestations ne correspondent pas aux catégories prévues.

Nos experts recoupent ces constatations avec le cadre juridique et affinent les calculs si nécessaire. Le résultat ? Une application mieux fondée de la dispense, moins de travail manuel et une meilleure compréhension de votre propre organisation.



Thea Debbaut
Social Legal



Jonas Van Gyseghem
Digital

Un cabinet d'avocats doté d'une vision plus large de votre entreprise

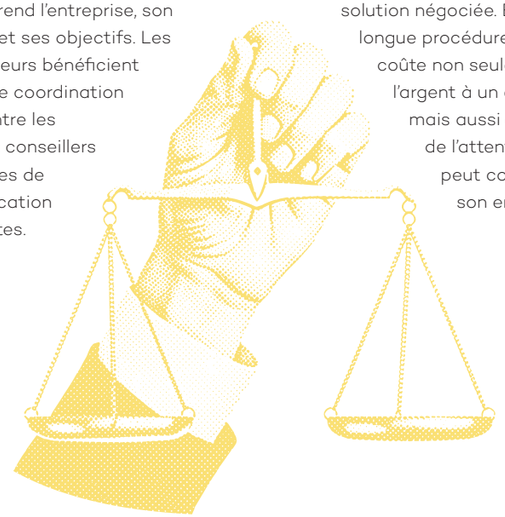
Les entrepreneurs sont confrontés chaque jour à des questions juridiques. Pour n'en mentionner que quelques-unes : un contrat avec un client important, une acquisition, un conflit avec un fournisseur ou un différend avec l'administration fiscale. Souvent, des aspects financiers, fiscaux, opérationnels ou humains entrent également en jeu. C'est précisément ce qui a motivé la création de Vandelanotte Law en juin de cette année.

Avec Vandelanotte Law, une assistance juridique fournie par des avocats vient compléter l'expertise multidisciplinaire existante de Vandelanotte. En réunissant les compétences d'avocats, de fiscalistes, de comptables, de spécialistes des ressources humaines et d'autres experts, nous pouvons aborder des dossiers complexes sous différents angles.

Cette approche s'inscrit dans notre rôle de « Embedded Advisor » : un conseiller qui ne se contente pas d'examiner une question isolée, mais qui comprend l'entreprise, son contexte et ses objectifs. Les entrepreneurs bénéficient ainsi d'une coordination accrue entre les différents conseillers et de lignes de communication plus courtes.

Les experts concernés peuvent recouper plus rapidement les informations et les analyses, tout en respectant bien sûr l'indépendance et les règles déontologiques spécifiques aux avocats.

Cette vision plus large est également importante pour prévenir autant que possible les problèmes juridiques. De bons contrats, des accords clairs et des conseils prodigués en temps utile peuvent éviter qu'une discussion ne débouche finalement sur un litige. Si un conflit survient malgré tout, on s'efforce d'abord de chercher une solution négociée. En effet, une longue procédure judiciaire coûte non seulement de l'argent à un entrepreneur, mais aussi du temps et de l'attention qu'il ne peut consacrer à son entreprise.



Lorsqu'une procédure est inévitable, les avocats de Vandelanotte Law peuvent également représenter leurs clients devant les tribunaux et les instances administratives. Le cabinet compte désormais huit avocats et intervient dans différentes disciplines du droit des sociétés et du droit fiscal.

L'avantage pour vous

Les entrepreneurs peuvent compter sur un partenaire intégré qui non seulement les conseille, mais les assiste également en cas de besoin.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre account manager habituel ou à écrire à contact@vandelanottelaw.be.



Wannes Gardin
Vandelanotte Law



imagine more milestones

- En 1969, les grands-parents de Céline Huysentruyt ouvrent un supermarché à Lauwe. Céline et son mari Sebastien en sont maintenant aux commandes.
- En 2021, le magasin devient le premier point de vente indépendant de la chaîne de supermarchés Jumbo en Flandre.
- Entre-temps, ils exploitent également un deuxième magasin à Menin. Le contact personnalisé reste l'un de leurs atouts majeurs.

Une collaboration qui transcende les générations

Céline Huysentruyt et Sebastien Sintobin sont aujourd'hui aux commandes des magasins Jumbo de Lauwe et de Menin. Animés d'une passion manifeste pour la distribution et dotés d'un pragmatisme certain, ils font perdurer une longue histoire familiale. Vandelanotte est à leurs côtés depuis toutes ces années, un conseiller-partenaire qui connaît non seulement les chiffres, mais aussi les personnes qui font vivre l'entreprise.

Jumbo Lauwe et Menin

L'histoire du supermarché de Lauwe remonte à 1969, lorsque les grands-parents de Céline ont ouvert le magasin. Plus tard, sa mère a repris les rênes avec son compagnon.

Sebastien a rejoint l'entreprise il y a une quinzaine d'années. En 2021, un nouveau chapitre s'est ouvert. Sa belle-mère commençait à penser à la retraite et la chaîne de supermarchés néerlandaise Jumbo recherchait des magasins existants pour étendre sa présence en Flandre. Les planètes se sont alignées pour faire converger ces deux projets. « Nous étions à l'aube d'un changement de génération et une belle opportunité s'est présentée. Le passage à Jumbo nous a permis de perpétuer l'histoire familiale et d'emprunter une nouvelle voie », explique Sebastien.

Le magasin de Lauwe est devenu le premier point de vente Jumbo indépendant en Flandre. Quatre ans plus tard, une nouvelle étape importante a été franchie : en août 2025, Céline et Sebastien ont ouvert un deuxième magasin à Menin.

La force de l'entrepreneuriat local

Céline et Sebastien sont des franchisés indépendants et ils allient le soutien d'une grande chaîne de supermarchés à l'approche personnalisée d'une entreprise familiale. « Jumbo nous offre un cadre solide, mais au final, c'est au niveau local que nous faisons la différence. Les clients ne viennent pas seulement pour les produits ou les prix. Ils viennent aussi pour les personnes, l'ambiance et le contact personnalisé », explique Sebastien.

Céline et Sebastien sont souvent présents dans le magasin, où les clients peuvent s'adresser directement à eux. Leurs collègues savent également que la porte leur est toujours ouverte. De plus, ils misent délibérément sur les produits locaux et les partenariats avec des associations et des clubs sportifs. Ils veillent même à ce que leur communication sur les réseaux sociaux reste personnelle et accessible. « Je ne souhaite pas me présenter explicitement comme le gérant. Les clients doivent simplement pouvoir s'adresser à nous, même en cas de problème. Et si nos équipes se sentent bien, les clients le

remarquent aussi. C'est aussi simple que ça, en fait. »

À l'instar du supermarché, la collaboration avec Vandelanotte remonte à loin. Cet engagement de longue date s'est avéré particulièrement précieux lors des transmissions familiales.
« Une transmission familiale ne se résume pas seulement à une question d'argent et de chiffres, mais touche également à la dimension émotionnelle. La génération précédente a passé des années à bâtir l'entreprise et tient à s'assurer que tout se passera bien. Quant à la nouvelle génération, elle a ses propres idées et ambitions. »

Jacques, l'account manager, et l'équipe de Vandelanotte ont aidé à concilier les différents intérêts et attentes afin de parvenir à des solutions viables.
« Vandelanotte connaît non seulement notre entreprise, mais aussi les personnes qui la composent. Ils savent d'où nous venons, ce qui s'est passé précédemment et quelles sont les sensibilités en jeu. Cette connaissance approfondie du dossier constitue une énorme valeur ajoutée. Nous n'avons pas besoin de répéter constamment toute notre histoire. »

Une place à la table des décisions importantes
Céline et Sebastien ont également été soutenus lors du passage à Jumbo en 2021 et l'ouverture du deuxième magasin à Menin en 2025. « Une ouverture de magasin, ce n'est pas rien. Il faut investir, négocier, signer des contrats, anticiper… La première année est toujours pleine de suspense. On a besoin d'avoir à ses côtés quelqu'un qui maîtrise les chiffres, mais qui comprend aussi les objectifs que l'on souhaite atteindre en tant qu'entrepreneur. »

Les résultats intermédiaires font l'objet d'une discussion approfondie deux fois par an. Ces moments d'échange permettent d'évaluer les résultats, d'identifier les points à surveiller et d'ajuster le cap si nécessaire.
« Un bon conseiller ne doit pas se contenter de confirmer ce que vous, chef d'entreprise, souhaitez entendre. Parfois, il est tout aussi important que quelqu'un examine vos projets d'un œil critique et ose vous déconseiller de saisir une opportunité. En fin de compte, vous devez prendre des décisions qui sont bénéfiques pour votre entreprise à long terme. »

Le contact personnel
Outre l'expertise technique, Sebastien accorde une grande importance à la proximité de ses conseillers. Stephanie, la gestionnaire de dossier, se rend chaque mois sur place pour les déclarations de TVA. Ces visites sont l'occasion idéale de faire le point et de coordonner les aspects pratiques.
Le contact avec Jacques est également convivial. Il appelle pour prendre des nouvelles ou échanger quelques idées sur l'avenir de l'entreprise et c'est particulièrement apprécié.

« Nos interlocuteurs privilégiés suivent notre évolution. Il ne s'agit pas seulement d'établir une comptabilité correcte. Il est tout aussi important d'avoir quelqu'un vers qui on peut se tourner rapidement en cas de questions et qui participe spontanément à la réflexion. Pour moi, ce contact personnel fait vraiment la différence. »

« Parfois, il est tout aussi important que quelqu'un examine vos projets d'un œil critique et ose vous déconseiller de saisir une opportunité. »



Good v(a)ibes only ?

L'IA permet aux collaborateurs de créer eux-mêmes des logiciels, des outils et des tableaux de bord, ce qui permet des opportunités de gains d'efficacité considérables, mais la formule « facile à créer, difficile à maîtriser » est aujourd'hui plus pertinente que jamais.

Pendant des années, vous avez établi vos devis dans un tableur, de préférence avec quelques formules et macros complexes qu'une seule personne comprenait vraiment et savait mettre à jour. Depuis l'été dernier, ce processus ne s'effectue plus dans un tableur, mais dans une application dédiée. Développée en quelques après-midis à l'aide d'un assistant IA comme Lovable ou Claude. Cette situation vous parle ? Ce phénomène est aujourd'hui connu sous le nom de « vibe coding ».

Qui reprendra l'application lorsque son initiateur quittera l'entreprise ? Et qui se chargera entre-temps de toutes les demandes d'assistance et de nouvelles fonctionnalités ? Avant même de s'en rendre compte, l'initiateur enthousiaste devient de facto l'administrateur de l'application. L'esprit d'initiative est ainsi presque sanctionné : moins de temps et de concentration pour son propre travail, plus de temps passé à jouer le rôle d'assistant technique par intérim.

Tôt ou tard, cette personne se familiarisera également avec la notion de « régression » : une seule petite modification peut involontairement perturber trois autres fonctionnalités. Mais le danger ne s'arrête pas là. Les exemples sont légion d'applications développées en interne qui publient à leur insu des données clients sur Internet ou entraînent des frais d'hébergement imprévus s'élevant à des milliers d'euros.

Voilà pour les scénarios catastrophes. Ne vous méprenez surtout pas : vous ne lisez pas ici un développeur de logiciels qui cherche à exclure le profane de son domaine. Ce type d'applications en vibe coding ne doit pas être banni du lieu de travail. Au contraire. Elles permettent souvent de traduire un problème en une solution concrète mieux que n'importe quel cahier des charges et font ainsi office de lingua franca technologique entre les métiers et l'informatique.

Interdire ces applications ne fait que les mettre hors de vue : elles deviennent clandestines, fonctionnent en local et deviennent inutilisables dès que quelqu'un quitte l'organisation. Prévoyez donc des environnements délimités avec des règles claires dans lesquels l'expérimentation est possible, mais ne transformez pas vos experts métier en développeurs de logiciels. À la suite de la phase de prototypage commence en effet le travail qui transforme une expérience en un outil interne robuste ou en un logiciel d'entreprise à part entière. C'est alors que la prévisibilité, la sécurité, la maintenance, l'évolutivité et la pérennisation des connaissances entrent en jeu.

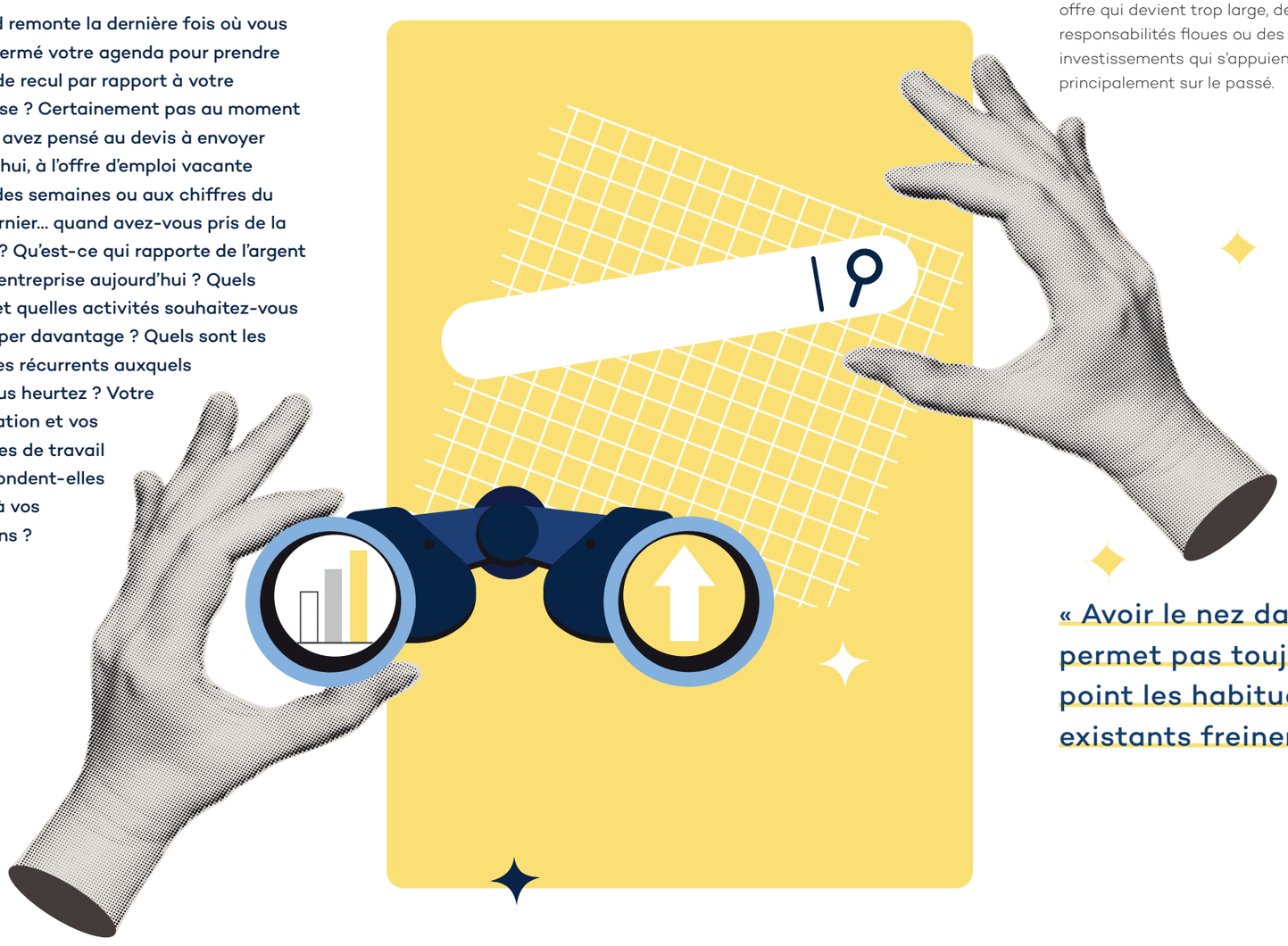
N'hésitez donc pas faire du vibe coding pour expérimenter et valider l'adéquation entre le problème et la solution. Veillez toutefois à rester dans un contexte bien défini et confiez la suite du déploiement et la prise en charge à des experts, au sein ou en dehors de votre organisation. Car développer un logiciel n'a jamais été aussi simple. En rester propriétaire, c'est une autre histoire.



Nikolas Taillieu
Digital

S’arrêter pour mieux s’élancer

À quand remonte la dernière fois où vous avez refermé votre agenda pour prendre un peu de recul par rapport à votre entreprise ? Certainement pas au moment où vous avez pensé au devis à envoyer aujourd’hui, à l’offre d’emploi vacante depuis des semaines ou aux chiffres du mois dernier… quand avez-vous pris de la hauteur? Qu’est-ce qui rapporte de l’argent à votre entreprise aujourd’hui ? Quels clients et quelles activités souhaitez-vous développer davantage ? Quels sont les obstacles récurrents auxquels vous vous heurtez ? Votre organisation et vos méthodes de travail correspondent-elles encore à vos ambitions ?



Le fonctionnement quotidien laisse peu de place à ces questions. Tant que les résultats sont bons, il semble d’ailleurs y avoir peu de raisons de s’arrêter pour réfléchir. Pourtant, les choix peuvent s’accumuler sans qu’on s’en rende compte : une offre qui devient trop large, des responsabilités floues ou des investissements qui s’appuient principalement sur le passé.

Une entreprise peut, par exemple, réaliser une forte croissance de son chiffre d’affaires, alors que certaines activités ne contribuent pratiquement pas au bénéfice. En mettant en évidence ces différences, vous pouvez prendre de meilleures décisions par rapport aux domaines dans lesquels vous souhaitez continuer à investir et aux activités qui méritent moins d’attention.

Des analyses pour des choix ciblés

Un bon exercice stratégique ne repose pas uniquement sur l’intuition. La combinaison des chiffres financiers, des analyses clients, des évolutions du marché et des expériences au sein de l’organisation permet de dresser un tableau éclairé des opportunités et des défis.
Il s’agit ensuite de définir des priorités. Quelles initiatives préparent l’avenir au mieux ? Quelles personnes et quelles ressources sont nécessaires pour y parvenir ? Et, tout aussi important : à quoi renoncez-vous consciemment ?

Ces choix doivent finalement se traduire par des actions et des responsabilités concrètes. Il en résulte un cadre clair sur lequel la direction peut s’appuyer pour les investissements, les recrutements et les nouvelles opportunités.

La valeur ajoutée d’un regard extérieur

Avoir le nez dans le guidon ne permet pas toujours de voir à quel point les habitudes ou les a priori existants freinent la croissance. Un regard extérieur peut aider à mettre en lumière les angles morts, à poser des questions critiques et à offrir de nouvelles perspectives.

C’est précisément là que réside souvent la valeur ajoutée que nos experts peuvent apporter : les arguments commerciaux, opérationnels et financiers sont examinés conjointement, afin que les décisions ne soient pas prises sous un seul angle.

Car il faut parfois faire une pause pour prendre son élan de manière plus ciblée.

« Avoir le nez dans le guidon ne permet pas toujours de voir à quel point les habitudes ou les a priori existants freinent la croissance. »



Anneleen Wydooghe
Sustainability

1

Avez-vous un projet concret ?
Les subsides soutiennent des projets spécifiques, et non le fonctionnement quotidien de votre entreprise. Qu'il s'agisse du développement d'un nouveau produit ou d'un nouveau processus, d'un changement d'orientation ou d'une expansion : précisez clairement ce que vous souhaitez réaliser, dans quels délais et avec quel budget.

2

Votre projet est-il suffisamment innovant ?
Pour bénéficier de subsides à l'innovation, votre projet doit généralement apporter de nouvelles connaissances ou applications à votre marché, comme un algorithme ou un processus de production.
Les projets reposant sur des connaissances existantes ne sont généralement pas éligibles.

3

Le projet présente-t-il un potentiel commercial ?
Pour de nombreux subsides à l'innovation, le potentiel économique est également un critère important : chiffre d'affaires supplémentaire, croissance ou création d'emplois. Démontrez qu'il existe une demande pour votre solution et que vous avez un marché clairement défini en vue.

Votre projet est-il éligible à des subsides ?

L'obtention de subsides ne commence pas par un formulaire de demande, mais bien par un projet structuré. Avant de rechercher la mesure qui vous aidera au mieux, prenez le temps d'examiner vos projets d'un œil critique. Ces huit questions vous aideront à vous lancer.

4

Le financement est-il assuré ?
Un subside ne couvre généralement qu'une partie des coûts du projet. Il vous incombe de financer le reste. De plus, le versement s'effectue souvent par tranches. Veillez donc à disposer d'une marge de manœuvre financière suffisante pour mener à bien votre projet.

5

Votre timing est-il adapté ?
De nombreuses mesures d'aide exigent que vous introduisiez votre demande avant le lancement de votre projet. Les dépenses engagées auparavant risquent de ne plus être éligibles. Certains appels à subsides ont en outre des dates limites fixes. Anticipez au maximum.

6

Avez-vous les bonnes personnes en interne ?
Démontrez que votre équipe dispose de l'expertise et des capacités nécessaires pour mener à bien le projet. Des avantages fiscaux supplémentaires sont d'ailleurs possibles pour certains profils.

7

Votre entreprise est-elle financièrement saine ?
Les entreprises en difficulté financière sont souvent considérées comme inéligibles par de nombreuses mesures d'aide. Une assise financière solide et une solvabilité suffisante constituent donc des critères importants.

8

Quelle est la meilleure aide pour votre entreprise ?
La taille et l'ancienneté de votre entreprise déterminent en partie les mesures d'aide auxquelles vous pouvez prétendre. Certains programmes s'adressent aux entreprises récentes ou aux PME, d'autres aux investissements durables ou aux avantages fiscaux en faveur de l'innovation.



Stijn Buijsrogge
Conseil en subventions



Maud De Bie
Conseil en subventions



La toute première édition de la Vandelanotte Day ! L'opportunité d'envisager l'avenir et d'imaginer comment accompagner encore mieux nos clients.



Vandelanotte in the (k)now : zoom sur les mesures de soutien destinées aux entreprises qui investissent dans la recherche, le développement et l'innovation.

VANDELANOTTE À L'HONNEUR



Félicitations à nos nouveaux partenaires, de gauche à droite : Ahmed Fourati, Veerle Cool, Emmeline Moulin, Patrick Vandevelde, Bert Dehu, Leen Lefevere, Debby Pauwels et Kevin Traens.



Journées de rencontres entreprises les 7 et 8 octobre à Malines. Nous y étions !



De nouveaux collègues en grand nombre lors des Welcome Days de septembre. Quel plaisir de les accueillir !



Démarrage d'une nouvelle saison de salons de l'emploi : nos recruteurs ont hâte de voir tous les nouveaux visages et de mener d'agréables entretiens.

Calendrier fiscal

20 novembre 2026

Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois d'octobre

14 décembre 2026

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel en 2025 et au cours de la période du 1/01/2026 au 13/12/2026 était inférieur à 25 000 EUR et qui souhaitent bénéficier du régime d'exonération à partir du 1er janvier 2027 doivent le déclarer avant le 15 décembre 2026.

21 décembre 2026

- Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois de novembre
- Paiements anticipés (VA4) pour éviter une majoration d'impôt (si l'exercice comptable correspond à l'année civile)

20 janvier 2027

Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois de décembre

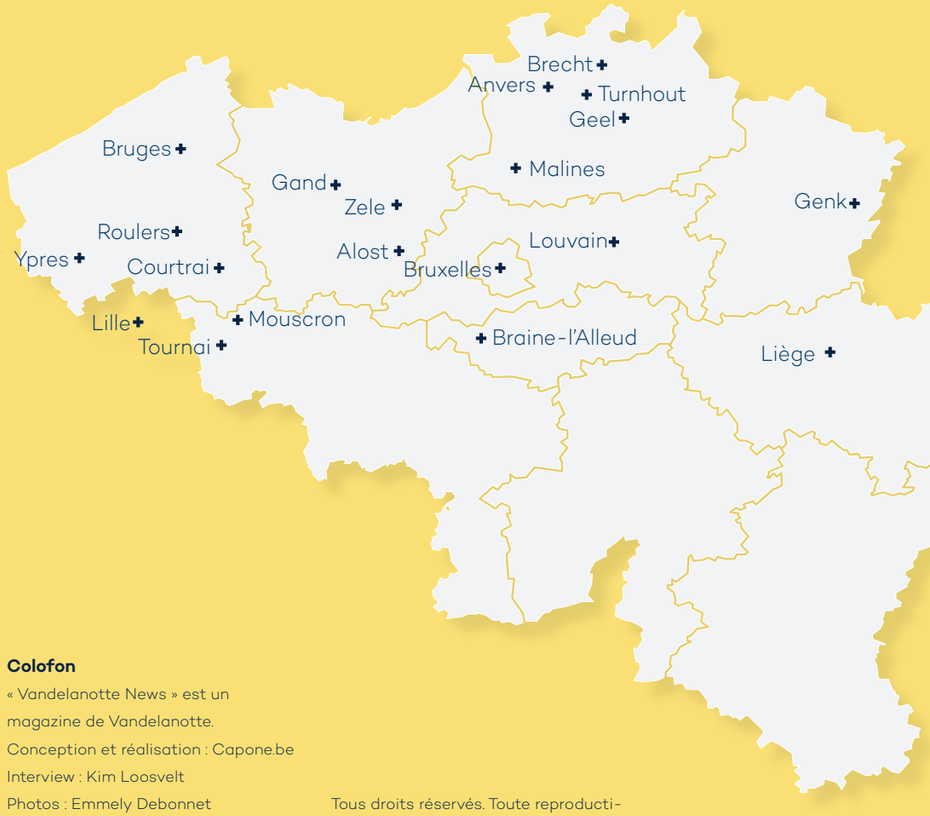
25 janvier 2027

Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le quatrième trimestre 2026

22 février 2027

Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois de janvier

Toujours un bureau à proximité



Colofon
« Vandelanotte News » est un magazine de Vandelanotte.
Conception et réalisation : Capone.be
Interview : Kim Loosvelt
Photos : Emmely Debonnet
Impression : INNI
Éditeur responsable :
Nikolas Vandelanotte,
Vandelanotte, Pres. Kennedypark 1A,
8500 Courtrai

Tous droits réservés. Toute reproduction et/ou diffusion de cette publication, que ce soit par impression, photocopie, publication en ligne ou par tout autre moyen, est interdite sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

En savoir plus sur Vandelanotte ?
Consultez notre site web
www.vandelanotte.be/fr

contact@vdl.be

www.vandelanotte.be

+32 56 43 80 60

facebook.com/vandelanotteacc

linkedin.com/company/vandelanotte

instagram.com/vandelanotte.be

Vandelanotte